

LES PERFORMANCES PASSÉES NE PRÉJUGENT  
PAS DES PERFORMANCES FUTURES.

**IMMORENTE**  
SCPI DIVERSIFIÉE  
LA RÉFÉRENCE DES SCPI



## Bulletin trimestriel d'information

4<sup>ème</sup> TRIMESTRE 2024 ► N° 144

Valable du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2025

Chers Associés,

Toute l'équipe SOFIDY est heureuse de vous présenter ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Au cours de l'année 2024, la maîtrise de l'inflation a permis à la Banque Centrale Européenne d'inverser sa politique monétaire avec 4 baisses de taux successives à compter du mois de juin. Comme anticipé, ce retour progressif à la normale de la courbe des taux d'intérêts a été synonyme d'un atterrissage des valorisations immobilières, observé notamment pour les actifs de qualité. Autres bonnes nouvelles de cette fin d'année, les acheteurs voient leurs conditions de financement s'améliorer et l'investissement immobilier présente à nouveau des rendements immédiats plus attractifs que les placements de taux court terme.

Concernant votre SCPI IMMORENTE, les travaux de valorisation de fin d'année conduisent à une hausse de la valeur du patrimoine immobilier de +1,1 % sur un an, traduisant la résilience de votre SCPI grâce aux bons fondamentaux de son portefeuille immobilier, combinés à une politique d'investissement opportuniste menée en 2024 visant à acquérir des actifs sécurisés et générateurs de revenus. Cette rigueur à l'investissement a permis des revalorisations par rapport aux prix d'acquisition de près de +28 % en moyenne.

IMMORENTE a investi plus de 62 M€ ce trimestre, notamment à travers la prise d'une participation dans un portefeuille de trois parcs d'activités commerciales dominants, ainsi que l'achat de 11 cellules commerciales et d'un plateau à usage de bureaux situés à la meilleure entrée du centre commercial Parly 2, bénéficiant d'une zone de chalandise de 8,4 millions de personnes. Le programme d'investissement de l'année s'élève à 159 M€ au total, essentiellement en commerces, avec un taux de rendement immédiat ressortant à 9,0 %<sup>(2)</sup>.

En poursuivant sa politique d'arbitrage dynamique tout au long de l'année, IMMORENTE a réalisé un volume de cessions de plus de 44 M€ à des prix de vente supérieurs en moyenne de +16,3 % par rapport aux valeurs d'expertise du 31 décembre 2023. Ces ventes ont permis de générer plus de 11 M€ de plus-values distribuables.

**Forte de ses bonnes performances opérationnelles, votre SCPI verse un dividende global au titre de l'exercice 2024 de 16,64 € par part ayant pleine jouissance sur l'exercice, faisant ressortir un taux de distribution de 5,04 % brut de fiscalité<sup>(1)</sup>. L'acompte versé au titre du dernier trimestre 2024 ressort ainsi à 4,47 € par part. Par ailleurs, un dividende exceptionnel de 1,64 € par part sera versé concomitamment, composé de 0,89 € au titre des plus-values réalisées et de 0,75 € de distribution de prime d'émission<sup>(3)</sup>.**

Nous vous remercions de votre confiance.

### La Société de gestion.

<sup>(1)</sup> Dividende brut au titre de l'année N avant prélèvement obligatoire et autre fiscalité immobilière (sur revenus étrangers et sur plus-values) payée par le fonds pour le compte des associés rapporté au prix de souscription au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N. Au titre de 2024, ce dividende intègre une distribution de plus-value à hauteur de 5,2 % de la distribution totale, une distribution de prime d'émission à hauteur de 4,4 %, un prélèvement sur le report à nouveau à hauteur de 0,1 % et une fiscalité immobilière payée par la SCPI, à hauteur de 2,8 %.

<sup>(2)</sup> La rentabilité immédiate des actifs acquis par la SCPI n'est pas un indicateur fiable des performances futures de la SCPI et n'est pas garanti. Ce taux de rendement exprime le rapport entre les loyers annuels de l'actif à la date d'acquisition, et sa valeur d'acquisition frais inclus. Il peut évoluer après l'acquisition, et ne doit pas être confondu avec le taux de distribution.

<sup>(3)</sup> Distribution de prime d'émission en vertu de la 11<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale du 6 juin 2024, afin de ne pas pénaliser la distribution du fait de provisions pour dépréciation liées à des baisses de valeurs latentes de participations financières qui sont déjà répercutées dans la valeur de réalisation de la SCPI.

**+ 5,04 %**

TAUX DE DISTRIBUTION 2024<sup>(1)</sup>

**+ 9,35 %**

TAUX DE RENDEMENT INTERNE DEPUIS L'ORIGINE  
AU 31 DÉCEMBRE 2024

**92,10 %**

TAUX D'OCCUPATION FINANCIER  
DU TRIMESTRE

**4 392 M€**

CAPITALISATION  
AU 31 DÉCEMBRE 2024

**993**

NOMBRE D'IMMEUBLES  
AU 31 DÉCEMBRE 2024

**49 160**

NOMBRE D'ASSOCIÉS  
AU 31 DÉCEMBRE 2024

### ÉCHELLE DE RISQUE

< Risque faible Risque élevé >

1 2 3 4 5 6 7

## Prendre des risques pourquoi pas, mais bien les connaître c'est mieux !

- Les SCPI sont des placements à long terme et doivent être acquises dans une optique de diversification de votre patrimoine. La durée de placement recommandée est de 8 ans. Comme tout investissement, l'immobilier présente des risques. Ce fonds ne bénéficie d'aucune garantie ou protection de capital et présente notamment un risque d'absence de rendement, un risque de perte en capital, un risque de liquidité et un risque de durabilité, pouvant toutefois être atténués, sans garantie, par la diversification immobilière ou locative du fonds. Le détail des risques est décrit dans le Document d'Informations clés (DIC) et la note d'information.
- L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 8 années. Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.
- Les performances futures peuvent être soumises à l'impôt, lequel dépend de la situation personnelle de chaque investisseur et est susceptible de changer à l'avenir.



# Le patrimoine d'Immorente

À RETENIR  
AU 31 DÉCEMBRE 2024

3 954 M€  
VALEUR DE PATRIMOINE  
D'IMMORENTE

993  
IMMEUBLES REPRÉSENTANT  
2 963 UNITÉS LOCATIVES

## Diversifier pour mieux épargner

IMMORENTE attache une grande importance à la diversification du patrimoine et à la mutualisation des risques. Depuis plus de 30 ans, IMMORENTE investit dans un patrimoine diversifié et mutualisé, dans les principales typologies d'immobilier locatif en France, au Royaume-Uni, en Irlande, aux Pays-Bas, en Allemagne et en Belgique : murs de commerce, de bureaux, d'hôtellerie et de loisirs, de logistique et d'activités, et résidentiel, en privilégiant la qualité des emplacements dans les principales métropoles européennes.

## Où se situe le patrimoine de ma SCPI ?

En valeur au 31 décembre 2024

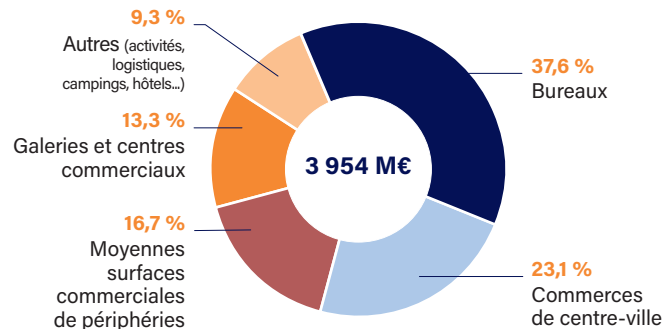
**France :**  
Paris Centre 22,5 %  
Grand Paris 25,0 %  
Métropoles françaises 32,8 %

**Étranger :**  
Pays-Bas 7,9 %  
Allemagne 4,5 %  
Belgique 3,0 %  
Royaume-Uni 2,9 %  
Irlande 0,6 %  
Reste de l'Europe 0,8 %



## Sur quelles typologies ?

En valeur au 31 décembre 2024



## Point sur l'endettement au 31 décembre 2024



15,3 % 604 M€  
% dette / valeur du patrimoine Dette bancaire



2,26 %  
Taux moyen des emprunts  
99,6 % 0,4 %  
Taux fixe Taux variable



4 ans et 7 mois  
Maturité moyenne de la dette, dont 62 % amortissable



# Les investissements du trimestre

## Notre stratégie de l'emplacement, la clé de tout investissement réussi en immobilier.

Votre SCPI a investi 62,1 M€ au cours du quatrième trimestre 2024, à travers huit acquisitions, générant une rentabilité immédiate moyenne de 7,5 %. IMMORENTE a en particulier participé à hauteur de 22,3 % à l'acquisition de trois parcs d'activités commerciales situés en périphérie de Clermont-Ferrand à Riom (63), en périphérie de Lyon à l'Isle d'Abeau (38) et en région parisienne à Cormeille en Paris (95), pour un montant total de 28 M€. IMMORENTE a également investi pour 23 M€, dans un ensemble composé de onze cellules commerciales et d'un plateau de bureau situés dans Parly 2, l'un des centres commerciaux les plus attractifs de la région parisienne, implanté au Chesnay (78), au nord du château de Versailles, et à 20 minutes en voiture de Paris. IMMORENTE a également renforcé sa participation à hauteur de 8,4 M€ dans un fonds spécialisé en hôtellerie de plein-air.

Type	Adresse	Locataire/Activités	Surface	Prix d'acquisition frais inclus	Date d'acquisition
Coliving	Villejuif (94) - 60 Rue de la Chapelle	Colive	258 m <sup>2</sup>	1 276 050 €	03/10/2024
Commerce	L'Isle D'abeau (38) - ZC des Sayes	Multilocataires	2 195 m <sup>2</sup>	4 326 980 €	23/10/2024
Diversifié	NIAM Nordic Core Plus III	Multilocataires	n.d	292 433 €	01/11/2024
Commerce	Riom Sud (63) - Route de Riom	Multilocataires	7 523 m <sup>2</sup>	12 918 689 €	06/11/2024
Camping	BNP PEIM Plein Air Property Fund	Sandaya	n.d	8 441 700 €	19/11/2024
Coliving	Antony (92) - 158 avenue du Président Kennedy	Colive	300 m <sup>2</sup>	1 250 250 €	20/11/2024
Commerce	Cormeilles (95) - ZAC Les Bois Rochefort	Multilocataires	4 720 m <sup>2</sup>	10 580 579 €	10/12/2024
Commerce	Le Chesnay (78) - Parly 2	Multilocataires	2 788 m <sup>2</sup>	23 005 000 €	19/12/2024
			<b>17 785 m<sup>2</sup></b>	<b>62 091 681 €</b>	

Ces opérations portent le montant total des acquisitions réalisées depuis le début de l'année à 158,7 M€ procurant une rentabilité nette immédiate de 9,0 %<sup>(\*)</sup>.

Au 31 décembre 2024, votre SCPI est engagée dans de nouvelles acquisitions pour un montant total de 32,9 M€ à la fois en immobilier direct et sous forme de participations dans des sociétés immobilières.

À RETENIR

62,1 M€

MONTANT INVESTI SUR LE TRIMESTRE (FRAIS INCLUS)

8

NOMBRE D'ACQUISITIONS SUR LE TRIMESTRE

17 785 m<sup>2</sup>

SURFACE ACQUISE SUR LE TRIMESTRE

32,9 M€

PROJETS D'INVESTISSEMENT ENGAGÉS AU 31/12/2024

(\*) La rentabilité immédiate des actifs acquis par la SCPI n'est pas un indicateur fiable des performances futures de la SCPI et n'est pas garanti. Ce taux de rendement exprime le rapport entre les loyers annuels de l'actif à la date d'acquisition, et sa valeur d'acquisition frais inclus. Il peut évoluer après l'acquisition, et ne doit pas être confondu avec le taux de distribution.



Centre commercial Parly 2 - Le Chesnay (78)



Retail Park Bois Rochefort - Cormeilles-en-Parisis (95)

## Les arbitrages du trimestre

Certains actifs immobiliers dont le travail de revalorisation a été maximisé par la société de gestion ou ne répondant plus aux critères d'investissements actuels de votre SCPI ont été vendus afin de générer des plus-values et/ou de réinvestir le produit des ventes vers des actifs aux fondamentaux davantage alignés avec la stratégie d'investissement.

Les arbitrages du trimestre se sont élevés à 26,5 M€ net vendeur reflétant des prix de vente supérieurs en moyenne de +14,7 % par rapport aux valeurs d'expertises, et ont généré une plus-value brute de 8,8 M€. Au 31 décembre 2024, la valorisation des actifs sous promesse de vente s'élève à 9,7 M€, dont une partie contribuera à générer de la plus-value.

### Les arbitrages depuis le début de l'année :

27  
Actifs vendus

44,2 M€  
Prix de vente total

38,1 M€  
Valeur d'expertise au 31/12/2023

+ 16,3 %  
Prix de vente vs. Valeur d'expertise

+11,2 M€  
Plus-values totales (nettes de fiscalité)

9,7 M€  
Projets de cessions engagés au 31/12/2024

# Une gestion attentive, au service de votre épargne

## Gestion locative

Les actions menées en matière de gestion locative depuis le début de l'année 2024 sont résumées dans le tableau ci-dessous (hors indexation) :

Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024	Nombre	Surface	Loyers annuels précédents	Loyers annuels obtenus
Renouvellements de baux	65	57 935 m <sup>2</sup>	9 713 870 €	8 409 226 €
Relocations	112	56 898 m <sup>2</sup>	12 284 250 €	12 216 119 €
Cessions de baux	2	393 m <sup>2</sup>	79 514 €	79 514 €
<b>TOTAL</b>	<b>179</b>	<b>115 226 m<sup>2</sup></b>	<b>22 077 634 €</b>	<b>20 704 859 €</b>
Locations	18	1 239 m <sup>2</sup>	-	843 330 €

La dynamique locative de votre SCPI est illustrée par 197 actes de gestion depuis le début de l'année, concernant près de 116 465 m<sup>2</sup>. Les relocations, les renouvellements et les cessions de baux font ressortir des loyers en baisse de -6,2 % à périmètre constant, principalement du fait des renouvellements, qui permettent toutefois de sécuriser des flux locatifs sur des durées fermes.

## Principales relocations et renouvellements du trimestre

### Lyon (69) - Place Béraudier/Gare Lyon Part Dieu :

Location d'une cellule commerciale prochainement livrée dans le cadre du projet de réaménagement de la place Béraudier à Lyon, d'une surface de 268 m<sup>2</sup>, à une enseigne de restauration rapide, pour un loyer annuel de 265 K€. L'ouverture du restaurant est prévue pour le printemps 2025.

### Heerlen, Venlo et Hoorn (Pays-Bas) :

Dans le cadre d'une négociation globale, renouvellement de 3 surfaces commerciales en centre-ville, d'un total de 1 284 m<sup>2</sup>, à une enseigne européenne de prêt-à-porter, pour un loyer total de 220 K€, soit une hausse de +5,2 % par rapport au loyer précédent.

### Paris (14<sup>ème</sup>) - Boulevard du Montparnasse :

Relocation d'un bureau en centre-ville, d'une surface de 392 m<sup>2</sup>, à une agence de marketing, pour un loyer de 180 K€, soit une hausse de +137,6 % par rapport au loyer précédent. D'importants travaux d'un montant total de 1,3 M€ ont été réalisés sur cet actif afin de valoriser au maximum les surfaces. Le locataire s'est engagé sur une durée ferme de 6 ans.

### Saint Germain en Laye (78) - Galerie du Passage Saint-Germain :

Relocations de deux cellules commerciales en centre-ville, précédemment réunies en une seule, d'une surface totale de 878 m<sup>2</sup>, à l'enseigne Normal ainsi qu'une pharmacie, pour un loyer total annuel de 300 K€, soit une hausse de +21 % par rapport au loyer précédent.

### Versailles (78) - Avenue du Général de Gaulle :

Relocation d'un plateau de bureau à deux pas du château de Versailles à une entreprise du numérique pour un loyer annuel de 171 K€ soit une hausse de +8,3 % par rapport au loyer précédent.

### Veenendaal (Pays-Bas) :

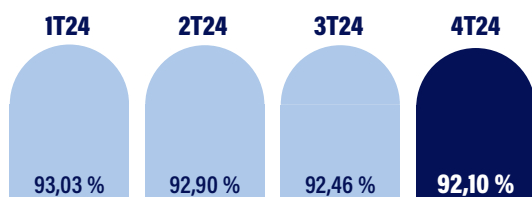
Renouvellement d'un commerce de centre-ville à une enseigne de prêt-à-porter pour un loyer de 152 K€, soit une baisse par rapport au loyer précédent de -11,7 %. En contrepartie, le locataire s'est engagé sur une durée ferme de 5 ans.

## Principales libérations du trimestre

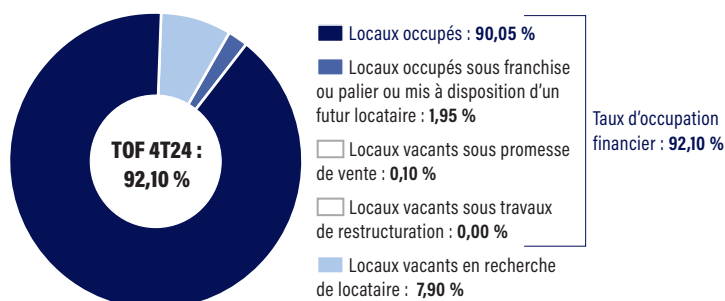
Les deux principales libérations du trimestre concernent un immeuble de bureaux de 7 576 m<sup>2</sup> situé à Guyancourt (78), représentant un loyer annuel de 1 750 K€, et une cellule commerciale en centre-ville de 909 m<sup>2</sup> située à Saint-Germain-en-Laye (78), représentant un loyer de 257 K€. Cette dernière a été divisée en deux nouvelles cellules, qui ont été relouées pour un loyer total de 300 K€, soit une augmentation de 21 % par rapport au loyer précédent.

## Taux d'occupation

Le taux d'occupation financier\* moyen du quatrième trimestre 2024 s'établit à 92,10 %, en diminution par rapport au trimestre précédent principalement du fait de la libération de l'immeuble de bureaux situés à Guyancourt.



Au 31 décembre 2024, la vacance est répartie sur 405 unités locatives.



**61,5 M€**  
**DE LOYERS ENCAISSÉS**  
AU QUATRIEME TRIMESTRE 2024

\* Conformément à la note méthodologique de l'ASPIM sur les indicateurs de performance des SCPI, le taux d'occupation financier est déterminé comme le rapport entre le montant des loyers facturés ainsi que des valeurs locatives de marché des autres locaux non disponibles à la location par le montant total des loyers qui serait facturé si tout le patrimoine était loué.

# La performance financière de ma SCPI

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

## Distribution de l'exercice

### Acompte du trimestre

4,47 €  
PAR PART

Acompte trimestriel versé fin janvier pour une part de pleine jouissance, soit 4,02 € après prélèvements pour les associés personnes physiques fiscalement résidentes en France n'ayant pas transmis de demande de dispense.

À cet acompte s'ajoute le versement fin janvier 2025, d'un dividende exceptionnel d'un montant de 0,89 € par part ayant jouissance à la date de ladite distribution.

### Distribution annuelle

16,64 €  
PAR PART

Les bons résultats de votre SCPI permettent de distribuer un dividende annuel global de 16,64 € par part ayant pleine jouissance sur l'exercice complet.

En € par part	Rappel 2023	2024
1 <sup>er</sup> trimestre	3,51 €	3,51 €
2 <sup>e</sup> trimestre	3,51 €	3,51 €
3 <sup>e</sup> trimestre	3,51 €	3,51 €
4 <sup>e</sup> trimestre	4,83 €	4,47 €
<b>Dividende ordinaire</b>	<b>15,36 €</b>	<b>15,00 €</b>
Dividende exceptionnel au titre des plus-values	1,17 €	0,89 €
Distribution de prime d'émission	-	0,75 €
<b>Dividende annuel</b>	<b>16,53 €</b>	<b>16,64 €</b>

La société de gestion indique un dividende annuel 2024 d'environ 16,64 € par part soit un taux de distribution brut de fiscalité de 5,04 %.

## Rappel de la distribution

### Taux de distribution 2024 :

5,04 %

Votre SCPI a généré en 2024 un taux de distribution de 5,04 % brut de fiscalité<sup>(1)</sup> et de 4,89 % net de fiscalité<sup>(2)</sup>.

<sup>(1)</sup> Dividende brut au titre de l'année N avant prélèvement obligatoire et autre fiscalité immobilière (sur revenus étrangers et sur plus-values) payée par le fonds pour le compte des associés rapporté au prix de souscription au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N. Au titre de 2024, ce dividende intègre une distribution de plus-value à hauteur de 5,2 % de la distribution totale, une distribution de prime d'émission à hauteur de 4,4 %, un prélèvement sur le report à nouveau à hauteur de 0,1 % et une fiscalité immobilière payée par la SCPI, à hauteur de 2,8 %.

<sup>(2)</sup> Dividende au titre de l'année N, avant prélèvement obligatoire et après autre fiscalité immobilière, payée par la SCPI, rapporté au prix de souscription au 1<sup>er</sup> janvier N.

## Tout ce qu'il faut savoir sur... La valeur de part

### Valeur de référence des parts

(par part) au 30/06/2024

270,63 €

Valeur de réalisation

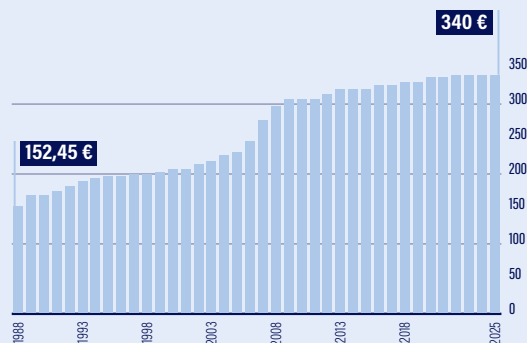
323,36 €

Valeur de reconstitution

Votre société de gestion vous indique que le prix de part de votre SCPI reste inchangé à l'issue de la campagne d'expertise du 31/12/2024.

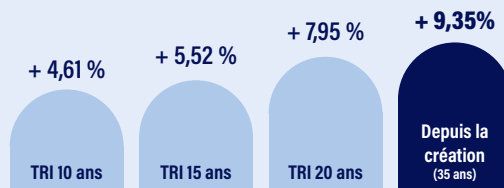
### Historique du prix de souscription

au 1<sup>er</sup> janvier 2025



## Performances à long terme de ma SCPI

au 31 décembre 2024



Le TRI exprime la performance annuelle moyenne pour un épargnant, en prenant en compte le prix de revient de son placement, l'ensemble des dividendes perçus au cours de la période de placement et le prix de retrait en vigueur au moment de sa sortie (mais en excluant sa fiscalité propre). Le TRI permet d'évaluer la performance passée du placement financier en SCPI.

## CONDITIONS DE SOUSCRIPTION :

### DÉLAI DE JOUISSANCE DES PARTS

1<sup>er</sup> jour du 1<sup>er</sup> mois

suivant la souscription et son règlement à la SCPI du 1<sup>er</sup> février 2024 au 30 juin 2025

340 €

PRIX DE SOUSCRIPTION DE LA PART D'IMMORENTE pour tout nouvel associé depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2021

306 €

### PRIX DE RETRAIT DE LA PART D'IMMORENTE

Ce prix correspond au prix de souscription diminué de la commission de souscription

## LES CHIFFRES DU TRIMESTRE :

22 984 340 €  
MONTANT COLLECTÉ

20 685 906 €  
MONTANT RETIRÉ

4 391 494 060 €  
CAPITALISATION AU 31/12/2024

1 963 256 168 €  
CAPITAL NOMINAL AU 31/12/2024 (VS 1 963 301 008 € AU 31/12/2023)

12 916 159  
NOMBRE DE PARTS AU 31/12/2024

67 601  
PARTS NOUVELLES SOUSCRITES

67 601  
PARTS RETIRÉES

207 895  
PARTS EN ATTENTE AU 31/12/2024

# Caractéristiques de la SCPI

Classification :	SCPI Diversifiée à capital variable
Date de création (immatriculation RCS) :	1988
Profil de risque :	3/7
Durée de la détention recommandée :	8 ans
Évaluateur Immobilier :	Cushman & Wakefield
Dépositaire :	CACEIS Bank France
Commissaire aux Comptes :	KPMG Audit
Responsable de l'information :	Monsieur Jean-Marc Peter

## À noter !

Lors de la prochaine Assemblée Générale d'IMMORENTE qui se tiendra le 5 juin 2025, quatre sièges du Conseil de Surveillance seront mis en renouvellement. Les associés souhaitant faire acte de candidature sont invités à le faire en téléchargeant le formulaire de candidature sur leur Espace Associé ou sur simple demande auprès du Service Associés ([serviceassocies@sofidy.com](mailto:serviceassocies@sofidy.com)), le formulaire devant parvenir à la Société de Gestion avant le 1er mars 2025.



Centre commercial O'Parinor - Aulnay-sous-Bois (93)  
Toutes les photographies présentes dans le document concernent des investissements déjà réalisés, à titre d'exemple, mais ne constituant aucun engagement quant aux futures acquisitions de la SCPI.

## La politique de souscription et de retraits

### Minimum de souscription

Tout nouveau souscripteur doit acquérir un minimum de 4 parts. Par contre, les associés anciens peuvent souscrire un nombre inférieur.

### Date d'entrée en jouissance des parts

Nous vous informons que le délai de jouissance de votre SCPI est temporairement raccourci, depuis le 1<sup>er</sup> février 2024 et jusqu'au 30 juin 2025, au 1<sup>er</sup> jour du mois qui suit l'enregistrement de la souscription.

### Modalités de sortie

Il est tenu au siège de la société et à la disposition des tiers, un registre où sont recensées les demandes de retrait et les offres de cession de parts. Les associés qui souhaitent se retirer de la société disposent de deux moyens :

- Remboursement des parts (retrait) demandé par lettre recommandée à la Société de Gestion, dûment signée de l'ensemble des titulaires des parts et accompagnée de l'original d'attestation de parts, dans le cadre de la variabilité du capital. Le prix de retrait est égal au dernier prix de souscription en vigueur diminué de la commission de souscription. Si la variabilité du capital l'autorise, les demandes de retrait sont remboursées dans les quinze (15) jours suivant la date de clôture des retraits à condition que l'ensemble de la documentation soit complétée et réceptionnée par la société de gestion 2 jours ouvrés avant le dernier jour du mois.
- Vente des parts en cherchant eux-mêmes un acheteur. Les parts peuvent être librement cédées entre associés, et entre associés et tiers, sans autre intervention de la Société de Gestion que la régularisation des cessions sur le registre des associés et des transferts, après justification par le cédant du paiement des droits d'enregistrement et du paiement de l'éventuel impôt sur les plus-values. La société ne garantit pas la revente des parts.

### Frais de mutation de parts

La Société de Gestion perçoit une rémunération forfaitaire de 100 € HT soit 120 € TTC pour toute cession de parts et toute mutation (cession de gré à gré, succession, donation, divorce). La Société de Gestion a choisi de percevoir cette rémunération par cessionnaire, donataire ou ayant-droit quel que soit le nombre de parts cédées.

### Autres informations

Les demandes de changements d'adresse doivent être adressées à la Société de Gestion accompagnées d'un justificatif de domicile de moins de trois mois. L'acquisition de parts n'est pas possible pour les clients, personnes morales ou physiques, qui en raison de leur nationalité, de leur résidence, de leur siège social, ou de leur lieu d'immatriculation, relèvent d'un droit étranger qui impose à SOFIDY des restrictions ou des obligations spécifiques quant à la commercialisation et la promotion de ses produits. Les informations relatives à la SCPI IMMORENTE publiées par SOFIDY ne constituent en aucune manière une sollicitation en vue de l'achat de parts par des ressortissants ou résidents de certains pays, dont notamment les États-Unis d'Amérique.

Vous pouvez retrouver les statuts, la note d'information, le présent bulletin trimestriel d'information et les informations relatives à la fiscalité sur le site internet de SOFIDY en vous connectant sur [www.sofidy.com](http://www.sofidy.com). Vous y trouverez également le détail de la composition du patrimoine de la société.

Ceci est une communication publicitaire. Veuillez-vous référer au document d'information clé et à la note d'information, avant de prendre toute décision finale d'investissement.